

**Cadre mondial relatif aux produits
chimiques – Pour une planète
sans produits chimiques
ni déchets nocifs**

Distr. générale
16 avril 2025

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
du Cadre mondial relatif aux produits chimiques –
Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs
Première réunion**

Punta del Este (Uruguay), 24-27 juin 2025
Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire*

Plan d'action pour l'égalité des genres

Plan d'action pour l'égalité des genres

Note du secrétariat

I. Introduction

1. À sa cinquième session, qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) en septembre 2023, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté la résolution V/4 sur l'intégration des questions de genre et la promotion de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans la gestion des produits chimiques et des déchets.
2. Dans cette résolution, la Conférence a notamment prié le secrétariat du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs d'élaborer, en collaboration avec les parties prenantes intéressées, un plan d'action pour l'égalité des genres qu'elle examinerait à sa première session dans l'objectif d'une participation pleine, égale et effective de toutes les femmes à la prise de décisions, et de promouvoir des politiques tenant compte des questions de genre et la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques, en tenant compte des progrès réalisés dans l'intégration des questions de genre.
3. La Conférence a également prié le secrétariat de favoriser la collaboration, au besoin, avec les secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement et avec les organismes et programmes pertinents des Nations Unies, y compris ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et d'autres partenaires compétents dans le domaine de l'égalité des genres, en ce qui concerne la mise en œuvre du Cadre mondial.
4. On trouvera des informations supplémentaires, y compris sur les documents mentionnés ci-dessous, dans le document UNEP/GFC/OEWG.1/INF/6.

II. Activités de mise en œuvre de la résolution

5. Les travaux d'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des genres visant à faire une place à la perspective de genre dans la mise en œuvre de la résolution V/4 comportent deux phases :

* UNEP/GFC/OEWG.1/1.

Phase 1 : bilan et analyse des lacunes réalisés en 2024

6. Cette phase comprenait les activités ci-après :

a) Un examen des plans d'action existants en matière d'égalité des genres adoptés dans le cadre des processus liés à la gestion des produits chimiques et des déchets et à la santé, y compris des études de cas au niveau national et des rapports tenant compte de la dimension de genre dans l'élaboration des stratégies nationales en matière de gestion des produits chimiques et des déchets, entre autres. L'examen a également porté sur les plans d'action pour l'égalité des genres du Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et du secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure, ainsi que sur les informations sur le sujet provenant d'organisations des Nations Unies compétentes en matière de gestion des produits chimiques et de santé, telles que l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation internationale du Travail, et d'entités telles qu'ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. L'examen a été achevé en février 2025 ;

b) Un document définissant la marche à suivre en vue d'établir un plan d'action pour l'égalité des genres (*Development of a gender action plan: integration and review of existing information*) a été élaboré et figure dans le document UNEP/GFC/OEWG.1/INF/6 ;

c) Le secrétariat a invité les parties prenantes intéressées à communiquer des informations sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques, les plans et les interventions relevant de leurs activités dans le domaine de la gestion des produits chimiques et des déchets. On trouvera des informations sur les communications reçues par le secrétariat, ainsi que d'autres informations connexes, dans le document UNEP/GFC/OEWG.1/INF/6 (annexe I).

Phase 2 : processus de consultation et prise en compte d'éléments pour la première version du plan d'action pour l'égalité des genres

7. Cette phase comprend le partage de documents, l'échange de réflexions, le recueil d'observations et l'élaboration d'un projet de plan d'action qui sera examiné pendant la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Un webinaire a été organisé le 29 janvier 2025, qui a réuni des expert(e)s des secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement et d'organisations internationales. Un webinaire multipartite se tiendra en mai 2025 pour partager les éléments qui pourraient être inclus dans le plan d'action pour l'égalité des genres et recueillir des observations. Dans le cadre de la deuxième phase, un document (UNEP/GFC/OEWG.1/INF/6, annexe II) présentant les éléments du projet de plan d'action pour l'égalité des genres a été élaboré. Ce document servira de base à de nouvelles consultations concernant le plan d'action pour l'égalité des genres et à sa finalisation. Un résumé des débats qui interviendront pendant ces deux webinaires, ainsi que des informations supplémentaires sur la deuxième phase, figurent dans le document UNEP/GFC/OEWG.1/INF/6 (annexe III).

III. Mesure proposée

8. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être :

a) *Prendre note* des progrès réalisés à ce jour dans l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des genres pour le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs ;

b) *Prier* toutes les parties prenantes de continuer à mettre en œuvre la résolution V/4 et de faire part au secrétariat des expériences et des bonnes pratiques qui sont ressorties de ce processus.